Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260328-2026_12-DE

Ploubezre

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 23 mars 2026, s'est réuni sous la Présidence d'André PICHON, conseiller municipal et doyen de l'assemblée.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, H. SIVINIANT, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, A. RONDEAU, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :

C. DUDOIGNON, procuration à L. SIMIER,

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	26
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : M. Niccolas COQUILLON

1. Élection du maire 2026-12

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre les conseillers présents et constate que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260328-2026_12-DE

Après dépouillement du premier tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs 8
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14 **A obtenu** :

M. Eddy PENVEN, 19, dix-neuf voix

M. Eddy PENVEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

À Ploubezre, le lundi 30 mars 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Nicolas COQUILLON



